



Public concerné

Tout public dont la connaissance des gestes de premiers secours a déjà été acquise lors d'une formation initiale aux premiers secours. A partir de 10 ans.

Prérequis

Diplôme PSC ou équivalent ou attestation de formation continue de moins de 5 ans.

Modalités pratiques et financières

L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation.

Intervenants : Formateurs sapeurs-pompiers diplômés d'Etat, titulaires du certificat de compétences de "Formateur aux premiers secours" (PAE FPSC et FPS) et à jour de leurs formations continues.

Evaluation : Certificative

Validation : Participer à toute la formation, réaliser ou faire réaliser tous les gestes de secours lors de l'apprentissage et participer au moins une fois comme sauveteur à un cas concret.

Documentation : Un manuel de formation conforme aux référentiels peut être remis à l'issue de la formation.

Logistique : Places de parking et commerces de restauration à proximité (Restauration non assurée dans la prestation).

Accessibilité aux personnes handicapées

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap.
Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat de l'UDSP.

Renseignements pratiques

Durée : 4 heures en présentiel

Nombre de participants : 2 à 10 personnes

Actualisation : La formation continue permet la reconduction de la validité du PSC.

Attestation : Une attestation de formation continue est délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session.

Objectifs

Révision des gestes d'urgence définis dans le référentiel de compétences "PSC" et actualisation de la formation :

- Protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence adaptés
- Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Contenu de la formation

- Protection
- Alerte
- Etouffement
- Hémorragie
- Victime inconsciente
- Victime ne respire plus – la défibrillation externe
- Malaises
- Plaies
- Brûlures
- Traumatismes

Planification

Intra-entreprises : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques) ...

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet.

Individuels : Dates consultables sur notre site internet

Références réglementaires

Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "Prévention et Secours Civiques" et conforme aux recommandations de décembre 2022 et Arrêté du 15 juin 2024.